MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des Entreprises

MEMO

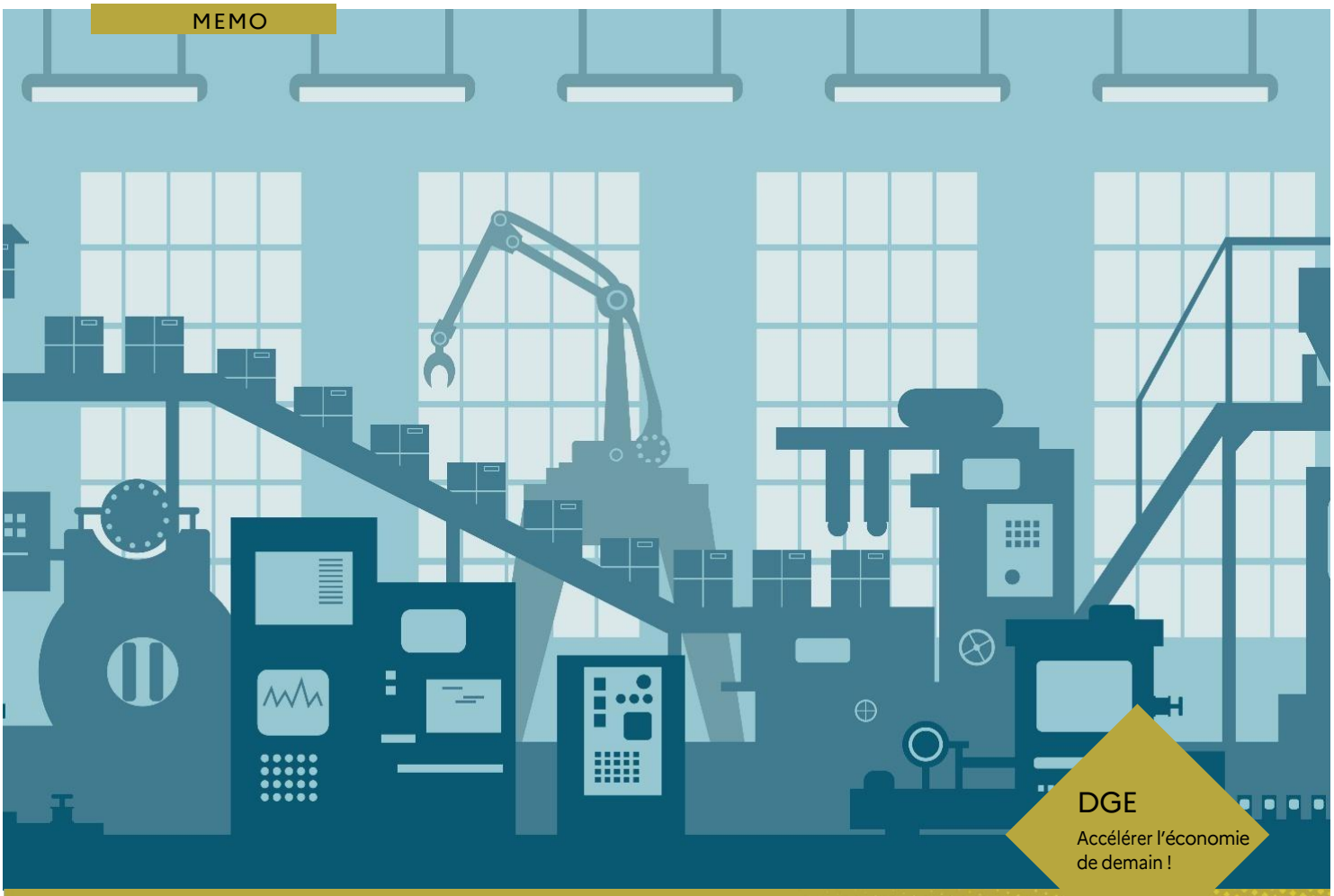

DGE
Accélérer l'économie
de demain !

Mémo sur le financement de la réindustrialisation

Le mémo présente principalement les dispositifs publics de financement généralistes destinés à la réindustrialisation (création d'une usine, extension, développement de l'activité industrielle), y compris des outils publics destinés à mobiliser des fonds privés.

Novembre 2026

L'action publique est pleinement engagée en faveur de la réindustrialisation. Face à la nécessité de relancer notre économie, aux tensions croissantes sur les chaînes d'approvisionnement, et à l'impératif de mettre en œuvre la transition écologique, le soutien à l'industrie constitue l'une des priorités des politiques publiques. Des moyens ambitieux sont déployés pour soutenir les entreprises dans leurs projets de création, d'extension ou de développement d'activités industrielles.

Pour concrétiser cette ambition, les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de dispositifs de financement. Ces outils, parfois méconnus, constituent des leviers essentiels pour faciliter l'émergence et la réalisation de projets industriels. Au regard de la diversité des besoins des industriels, du financement du foncier à celui du développement à l'international, en prenant en compte les besoins de décarbonation ou d'extension d'usine, un éventail d'outils adaptés a été développé afin de couvrir l'ensemble des enjeux des porteurs de projets.

Ce guide permet de présenter des solutions de financement accessibles aux projets industriels. Destiné à la fois aux administrations et aux entreprises, il propose une cartographie des aides publiques disponibles afin de permettre à chaque acteur de trouver les réponses adaptées à ses besoins, et ainsi contribuer activement à la revitalisation de notre tissu industriel.

Ce guide vise à présenter les principaux dispositifs de financement de la réindustrialisation, mais n'a pas vocation à être exhaustif. De plus, les dispositifs présentés sont trans-sectoriels, en complémentarité des outils dédiés à chaque secteur. Il existe en effet des dispositifs spécifiques pour chaque filière industrielle.

Mis à jour en novembre 2026, cette version actualisée présente l'objectif d'être la plus lisible et opérationnelle possible à destination des porteurs de projets industriels. L'intégration des financements régionaux et de plusieurs dispositifs de financements européens ambitionne de présenter le plus largement la gamme d'outils de financement à disposition des entreprises.

Table des matières

1. Financer son foncier 7

Mesure « Recyclage foncier » du Fonds Vert (Préfectures de région et Ademe) *7*

Financer l'acquisition d'un immeuble existant avec travaux ou la construction d'un immeuble (crédit-bail immobilier – Bpifrance) *7*

Les fonds propres 7

Financemr l'acquisition, l'aménagement et la dépollution des friches (Banque des Territoires) *7*

Financer de l'immobilier industriel (Banque des Territoires) *8*

Les garanties 8

Bénéficier d'une garantie pour louer un bâtiment industriel (Garantie caution bailleur Startups industrielles – Bpifrance) *8*

2. Financer son innovation et sa modernisation 8

Les prêts 8

Développer sa technologie, solution ou plateforme fortement innovante (Venture Debt de la BEI) *8*

Les subventions et avances remboursables 9

Financer sa R&D (appel à projet I-demo – opéré par Bpifrance pour le compte de l'Etat) *9*

Financer sa modernisation avec le 5 axe de France 2030 régionalisé (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les régions par Bpifrance et la Banque des Territoires) *9*

3. Financer son usine ou son extension d'usine 9

Les subventions et avances remboursables 9

Financer sa première usine (AAP « Première Usine » France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance) *9*

Financer un projet de développement (formation, filière) avec les axes historiques de France 2030 régionalisé (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les Régions par Bpifrance et la Banque des Territoires) *10*

Financer un projet d'investissement contribuant à soutenir l'industrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique (Territoires d'industrie en transition écologique – Ademe) *10*

Les prêts 11

Financer l'augmentation de la capacité de production ou le renouvellement des équipements (prêt à moyen ou long terme classique – Bpifrance) *11*

Financer les dépenses matérielles, immatérielles et l'accroissement du BFR liés à une usine innovante (Prêt Nouvelle Industrie – Bpifrance) *11*

Financer les dépenses liées à un projet industriel telle qu'une usine pilote ou un démonstrateur industriel (Prêt Nouvelle Industrie CE – Bpifrance) *11*

Les fonds propres 11

Financer l'industrialisation d'une technologie innovante (fonds « Sociétés de Projets Industriels » ou fonds SPI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance) *12*

Financer l'industrialisation de produits sans technologies de rupture mais avec une différenciation forte (fonds amorçage industriel – Bpifrance) *12*

Financer un projet innovant d'infrastructure ou un portefeuille d'actifs ou d'équipements innovants (tiers

financement) dans le secteur de la transition écologique (France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par ADEME Investissement) *12*

Les garanties publiques 13

Favoriser le financement d'opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française (Garantie des projets stratégiques, opérée pour le compte de l'Etat par Bpifrance Assurance Export) *13*

4. Financer le développement de son activité industrielle 13

Les prêts 13

Financer un bien mobilier à usage professionnel (Crédit-bail mobilier – Bpifrance) *13*

Conforter sa structure financière dans le cadre d'un investissement (Prêt croissance - Bpifrance) *13*

Financer des projets ou programmes d'investissement ciblés dans les priorités de la Banque Européenne d'Investissement (financements directs – BEI) *14*

Financer l'innovation en amont du lancement industriel ou commercial d'un projet industriel (Prêt Innovation bonifié Nouvelle industrie – Bpifrance) *14*

Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les TPE et PME (Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME – Bpifrance) *15*

Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les start-ups industrielles (Fonds de garantie des start-up industrielles – Bpifrance) *15*

Financer la reprise pour la transmission d'une entreprise (Prêt Croissance Transmission – Bpifrance) *15*

Les crédits d'impôt 15

Financer le développement de capacités de production dans 4 filières clés de la transition énergétique : batterie, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur (C3IV ; DGFIP) *16*

Bénéficier d'un accompagnement pour développer son activité industrielle 16

Disposer d'un soutien pour assurer l'industrialisation des innovations (Diag Amorçage industriel – Bpifrance) *16*

Disposer d'un soutien pour définir sa stratégie d'industrialisation et identifier des opportunités commerciales (Accélérateur Néo Startups Industrielles – Bpifrance) *16*

5. Financer son développement à l'international 17

Les garanties publiques 17

Sécuriser le financement de son développement international (Bpifrance Assurance-Export) *17*

Développer son activité à l'international en utilisant les engagements par signature (Garantie Internationale Court Terme – Bpifrance) *17*

Les prêts 18

Développer les ventes des entreprises françaises sur les marchés étrangers (crédit export – Bpifrance) *18*

Financer les investissements immatériels du besoin en fonds de roulement lié au développement à l'international (Prêt Croissance International – Bpifrance) *18*

Aides directes 18

Financer des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies vertes et innovantes (Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) – Direction générale du Trésor) *18*

6. Sécuriser les investissements de ses financeurs privés 19

Garanties 19

Garantir l'investissement des fonds d'investissement réalisés au capital de TPE/PME françaises (garantie de fonds propres – Bpifrance) *19*

Garantir un prêt destiné à augmenter son besoin en fonds de roulement dans les phases de conception et développement de nouveaux produits ou services (garantie innovation – Bpifance) *19*

Fonds propres 20

Augmenter le nombre de fonds d'investissement à vocation industrielle (fonds national de venture industriel – Bpifrance) *20*

7. Financer un projet industriel de décarbonation 20

Aides directes 20

Financer un projet de déploiement de technologies innovantes destinées à réduire les émissions de GES (Innovation Fund – Commission européenne) *20*

Les garanties 20

Garantir les projets de décarbonation (Obligation Transition – Etat) *20*

Les prêts 21

Financer le développement d'un projet de transition écologique et énergétique (Prêt vert – Bpifrance) *21*

Financer des projets de transition écologique et énergétique (Prêt Industrie Verte - Etat) *21*

Financer un projet d'énergies renouvelables ou dans le secteur de l'environnement (Prêt énergie environnement – Bpifrance) *21*

Les fonds propres 22

Financer l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Banque des Territoires) *22*

8. Les régions se mobilisent également ! 23

Auvergne-Rhône-Alpes 23

Bourgogne-Franche-Comté 24

Corse 25

Ile-de-France 26

Collectivité Territoriale de Martinique 27

Région Normandie – AD Normandie 28

Région Pays de La Loire 29

1. Financer son foncier

Mesure « Recyclage foncier » du Fonds Vert (Préfectures de région et Ademe)

Le Fonds Vert, qui intègre la mesure « Recyclage foncier », dispose d'un montant défini annuellement au niveau national, puis une répartition régionale est réalisée avec un pilotage par la préfecture de Région.

Dans ce cadre, l'Ademe instruit les dossiers de friches polluées relevant d'anciens sites ICPE ou miniers et apporte son expertise sur la dépollution. La sélection se fait par le biais d'appels à projet régionalisés.

Lien : Candidature AAP "Recyclage foncier"

Cibles : Collectivités territoriales, aménageurs publics, entreprises privées (sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement).

Vous êtes propriétaire d'une friche polluée : vous devez (i) porter une opération de reconversion avec un usage futur identifié ; (ii) soumettre votre projet à la collectivité compétente en urbanisme ; (iii) avoir un bilan d'opération déficitaire.

Vous êtes un porteur de projet désireux de vous implanter sur une friche polluée : vous devez démontrer dans votre dossier de candidature : (i) l'intérêt général majeur de votre projet et (ii) que le bilan de votre opération est déficitaire.

Projets attendus : Projets de recyclage de friches urbaine, commerciale, (aéro-)portuaire, ferroviaire ou routière, industrielle, militaire ou minière, et plus généralement d'un espace foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé. Financement dans le cadre de subventions pour des opérations dont les bilans économiques restent déficitaires. Peuvent être financés : les études, acquisitions foncières, travaux de démolition ou déconstruction, de dépollution, de réhabilitation de bâtiment, de restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation), ou d'aménagement.

Montant : Le minimum de financement assuré par le porteur de projet est de 20%.

Financer l'acquisition d'un immeuble existant avec travaux ou la construction d'un immeuble (crédit-bail immobilier – Bpifrance)

Lien : Crédit-Bail immobilier

Cibles : Entreprises industrielles (et non-industrielles).

Projets attendus : Investissement immobilier avec ou sans travaux.

Montant : 100 % de l'investissement immobilier.

Durée : 8 à 15 ans.

Les fonds propres

Financemr l'acquisition, l'aménagement et la dépollution des friches (Banque des Territoires)

Lien : Financement pour l'aménagement, la revitalisation des friches et l'immobilier industriel

Pour la mise en œuvre opérationnelle : se rapprocher d'une direction régionale de la Caisse des Dépôts, soumettre un projet de réhabilitation de friche. Analyse d'opportunité et négociations commerciales réalisées en direct par la Caisse des Dépôts.

Cibles : Industriels porteurs de projets, tiers investisseurs, collectivité locale ou entreprise publique locale.

Projets attendus : Investissement dans des véhicules dédiés au portage (sociétés de projet ou « SPV »), reconversion et commercialisation de friches à fort potentiel de reconversion et pouvant accueillir des activités industrielles. Intervention potentielle de manière intermédiée et indépendante des fonds de dépollution partenaires de la Banque des Territoire.

Montant : Investissements directs minoritaires, en fonds propres et quasi-fonds propres, ou intermédiés. Possibilité de bénéficier du prêt Gaïa Territorial (prêt long-terme à taux avantageux) pour les EPL, filiales d'EPL et sociétés d'aménagement dédiées dont la Caisse des Dépôts est au capital.

- Investissement en fonds propres : acquisition de friches, polluées notamment, en vue de leur conversion. Intervention suivant les modalités de la Caisse des Dépôts (minoritaire, TRI de marché, pari passu).
- Intervention en quasi fonds propres dissymétriques, seuls ou non : acquisition de friches polluées notamment, en vue de leur conversion rapide, en contrepartie de l'externalisation du risque de pollution, de promotion, voire de commercialisation.

Durée : Intervention sur une durée réduite (3 à 7 ans) et demande de garanties réelles. Rémunération suivant profil de risque.

Financer de l'immobilier industriel (Banque des Territoires)

Lien : Financement pour l'aménagement, la revitalisation des friches et l'immobilier industriel

Cibles : Entreprises industrielles, tiers investisseurs.

Projets attendus : Investissement dans les projets d'immobilier industriel via des sociétés immobilières ou en prêt subordonné (quasi fonds-propres).

Montant : Investissement directs minoritaires, avec un ou plusieurs partenaires, en fonds propres et quasi-fonds propres dans des sociétés immobilières portant les murs de l'usine.

Les garanties

Bénéficier d'une garantie pour louer un bâtiment industriel (Garantie caution bailleur Startups industrielles – Bpifrance)

Lien : Garantie caution bailleur Startups industrielles

Cibles : Start-up industrielle en phase d'industrialisation ou de passage à l'échelle.

Projets attendus : Besoin de location de bâtiments industriels, générant une contrainte importante sur la trésorerie ou la capacité d'investissement.

Montant : Couverture jusqu'à 80% du risque porté par la banque ; garantie de 50 k€ minimum à 500 k€ maximum en risque.

Durée : de 12 à 48 mois.

2. Financer son innovation et sa modernisation

Les prêts

Développer sa technologie, solution ou plateforme fortement innovante (Venture Debt de la BEI)

Lien : Prêt d'amorçage-investissement

Cibles : PME et ETI fortement innovantes en phase de croissance et d'industrialisation.

Projets attendus : Innovation, qui ont des besoins spécifiques de croissance rapide.

Montant : Montant déterminé au cas par cas en fonction du profil de l'entreprise et de ses besoins en financement.

L'accès à cet instrument reste soumis aux critères propres au produit, à l'instruction du dossier et à l'approbation de la BEI.

Les subventions et avances remboursables

Financer sa R&D (appel à projet I-demo – opéré par Bpifrance pour le compte de l'Etat)

Lien : Appel à projets « I-demo »

Cibles : PME, startup.

Projets attendus : Ce dispositif encourage l'innovation à forte valeur ajoutée afin de renforcer les capacités scientifiques et technologiques françaises.

Montant : Entre 20% et 30% des dépenses éligibles, réparti entre subventions (50%) et avances remboursables (50%).

Financer sa modernisation avec le 5 axe de France 2030 régionalisé (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les régions par Bpifrance et la Banque des Territoires)

Lien : le site internet dédié à France 2030 régionalisé, région par région (ouverture progressive région par région).

Cibles : PME et ETI industrielles.

Projets attendus :

- Acquisition d'équipements et de logiciels : acquisition de robots et équipements industriels connectés de nouvelle génération, acquisition de robots et d'équipements connectés, etc.
- Equipements de modernisation de l'outil industriel : équipements ; extension des capacités ; diversification de l'activité.

Montant : Pour le premier volet, plancher d'assiette éligible à 100 000 € ; pour le second volet, plancher d'assiette éligible à 400 000 €. Montant d'aide entre 10 et 30% de l'assiette ;

3. Financer son usine ou son extension d'usine

Les subventions et avances remboursables

Financer sa première usine (AAP « Première Usine » France 2030, opéré pour

le compte de l'Etat par Bpifrance)

Lien : Appel à projets « Première Usine »

Cibles : PME, startups industrielles.

Projets attendus : Le projet doit consister en une première industrialisation d'un produit innovant (première unité de production industrielle ; ligne pilote ; nouvelle usine portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante). Il s'agit ici de financer l'outil de production.

Montant : Entre 20% et 30% des dépenses éligibles, réparti entre subventions (50%) et avances remboursables (50%).

Prochaine relève en avril 2027.

Financer un projet de développement (formation, filière) avec les axes historiques de France 2030 régionalisé (France 2030 Régionalisé, opéré pour le compte de l'Etat et les Régions par Bpifrance et la Banque des Territoires)

Lien : Voir par Région. Présentation nationale : France 2030 Régionalisé : 1 milliard d'euros pour faire émerger des projets innovants sur tout le territoire | info.gouv.fr

Cibles : entreprises industrielles.

Projets attendus :

- Projets filières : soutien à la structuration de filières régionales clés par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D
- Formations innovantes : soutien à l'ingénierie de projets partenariaux de formations professionnelles pour l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles.

Montant : 1 Md€ au niveau national, décliné par régions et par axes, sous forme de subventions et/ou avances remboursables en fonction de la maturité des projets accompagnés.

Financer un projet d'investissement contribuant à soutenir l'industrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique (Territoires d'industrie en transition écologique – Ademe)

Lien : Territoires d'industrie en transition écologique

Cibles : Toute entreprise située en périmètre « Territoires d'industrie », et sous réserve que le projet respecte les règles européennes applicables aux aides d'Etat.

Projets attendus : Investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental (par exemple, projet exemplaire en matière d'adaptation au changement climatique, de protection de l'environnement et de gestion des ressources, de décarbonation, recours à des matériaux biosourcés, etc.), qui contribuent à l'émergence, au renforcement et/ou à la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique.

Montant : En fonction du projet (assiette minimale de 400 000€).

Type de financement : 100% de subvention.

Les prêts

Financer l'augmentation de la capacité de production ou le renouvellement des équipements (prêt à moyen ou long terme classique – Bpifrance)

Lien : Prêt à Moyen ou Long Terme Classique

Cibles : Toutes les entreprises de droit français.

Projets attendus : Financement d'acquisition de matériels, d'investissements incorporels (brevets, droit au bail, etc), BFR de croissance.

Montant : Minimum de 50 000 €.

Durée : 2 à 15 ans.

Financer les dépenses matérielles, immatérielles et l'accroissement du BFR liés à une usine innovante (Prêt Nouvelle Industrie – Bpifrance)

Lien : Prêt Nouvelle Industrie

Cibles : PME ou ETI innovantes.

Projets attendus : Dépenses matérielles, immatérielles et 'accroissement du BFR liés au démonstrateur industriel, à une usine pilote ou à la création d'une nouvelle usine d'industrialisation d'une technologie innovante.

Montant : De 1 M€ à 15 M€.

Durée : 10 à 15 ans, dont un différé d'amortissement en capital de 3 ans maximum.

Financer les dépenses liées à un projet industriel telle qu'une usine pilote ou un démonstrateur industriel (Prêt Nouvelle Industrie CE – Bpifrance)

Lien : Prêt Nouvelle Industrie CE

Cibles : PME et petite ETI, porteuses de projet de démonstrateurs industriels, d'usine pilote ou de création de nouvelle usine d'industrialisation d'une technologie innovante.

A la différence du Prêt Nouvelle Industrie standard présenté ci-dessus, le périmètre est plus large : la lowtech ou l'innovation incrémentale sont accompagnés.

Projets attendus : Financement des dépenses corporelles et incorporelles, ainsi que de l'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR), nécessaires à la réalisation d'un projet de démonstrateur industriel, au développement d'une usine pilote ou à la création d'un nouveau site de production en France, présentant un niveau de risque technologique et/ou industriel encore élevé.

Montant : De 1 à 15 M€.

Durée : de 10 à 15 ans, dont un différé d'amortissement en capital de 3 ans maximum.

Les fonds propres

Financer l'industrialisation d'une technologie innovante (fonds « Sociétés de Projets Industriels » ou fonds SPI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance)

Lien : Sociétés de Projets Industriels

Cibles : Phase de pré-industrialisation d'une technologie innovante portée par des acteurs établis en France sans contrainte de taille (de la start-up aux grands groupes).

Projets attendus :

- Industrialisation d'une technologie innovante, contribuant directement ou indirectement au développement durable, indépendamment de la filière ou du secteur.
- Transformation des modes de production, avec par exemple la reconception complète 4.0 d'un site industriel.

Montant : Tickets de 10 M€ à plus de 140 M€.

Financer l'industrialisation de produits sans technologies de rupture mais avec une différenciation forte (fonds amorçage industriel – Bpifrance)

Lien : Pôle Investissement Amorçage Industriel

Cibles : Startups ou PME industrielles innovantes sur des marchés déjà matures, souhaitant produire ou faire produire en France.

Projets attendus : Des startups et PME industrielles :

- développant des produits ou procédés innovants ne reposant pas sur des technologies de rupture, mais avec une différenciation forte par rapport aux solutions existantes
- amorçant une phase d'industrialisation et de commercialisation après validation du prototype par des premiers clients
- projetant une part significative de la production en France, en propre ou en sous-traitance
- ayant un risque technologique et réglementaire modéré permettant un développement rapide

Montant : Tickets de 500 k€ à 2 M€ de l'amorçage à la série A.

Financer un projet innovant d'infrastructure ou un portefeuille d'actifs ou d'équipements innovants (tiers financement) dans le secteur de la transition écologique (France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par ADEME Investissement)

Lien : ADEME Investissement

Cibles : Sociétés de projet ou porteurs de projets.

Projets attendus : Projets présentant les caractéristiques suivantes :

- Modèle d'affaires de type infra (exploitation d'une infrastructure, d'un maillage de sites ou d'un portefeuille d'actifs / d'équipements) ou déploiement d'un schéma de tiers financement
- Stade de la première commercialisation (ou, au cas par cas, phase de forte accélération)
- Impact environnemental fort, dans tous les secteurs de la transition écologique ;
- Potentiel de réplicabilité.

Montant : Tickets entre 5 M€ et 40 M€ en fonds propres et/ou quasi-fonds propres. Participation minoritaire.

Les garanties publiques

Favoriser le financement d'opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française (Garantie des projets stratégiques, opérée pour le compte de l'Etat par Bpifrance Assurance Export)

Lien : Garantie des projets stratégiques

Cibles : Entreprise établie en France (fournisseur, investisseur, exploitant, prestataire, sous-traitant, financeur, client ou concessionnaire) ; établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'assurance et de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance françaises et étrangères.

Projets attendus :

L'opération garantie doit satisfaire au moins l'un des critères suivants :

- Filière essentielle à la sécurité nationale et à l'apport en ressources énergétiques et de matières premières ;
- L'absence de réalisation de l'opération représenterait un risque pour l'économie nationale, un secteur ou une filière économique ;
- Générer un avantage compétitif pour le pays ;
- Développement de l'activité des entreprises françaises ;
- Pénétration d'un marché sectoriel ou géographique à fort potentiel de croissance.

Montant : L'exposition en risque de l'Etat doit être limitée à 50% de la dette bancaire affectée au développement de capacités industrielles (CAPEX). Le montant global de l'opération doit être supérieur à 10M€.

4. Financer le développement de son activité industrielle

Les prêts

Financer un bien mobilier à usage professionnel (Crédit-bail mobilier – Bpifrance)

Lien : Crédit-Bail Mobilier

Cibles : Entreprises de toutes tailles, de tout âge.

Projets attendus : Acquisition de matériels d'équipement, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique, machine-outil, neuf ou d'occasion, etc.

Montant : Minimum 70 k€ HT.

Durée : Généralement de 3 à 7 ans. Une durée supérieure est possible au cas par cas, en fonction de la nature du matériel financé.

Conforter sa structure financière dans le cadre d'un investissement (Prêt croissance - Bpifrance)

Lien : Prêt Croissance

Cibles : Programmes d'investissement (matériel et immatériel) et croissance externe des PME et ETI.

Projets attendus : L'assiette du prêt est constituée par :

- des investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formation et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication, etc.
- des investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, etc.
- achat de titres, dans le cadre d'une opération de croissance externe d'un groupe existant permettant à celui-ci d'être majoritaire.
- augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement.

Montant : Entre 50 k€ et 5 M€.

Durée : 3 à 7 ans. La durée peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les bénéficiaires du secteur industriel et du BTP.

Financer des projets ou programmes d'investissement ciblés dans les priorités de la Banque Européenne d'Investissement (financements directs – BEI)

Lien : Prêts destinés au secteur privé

Cibles : Grandes entreprises ou groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et sociétés de projet (SPV), notamment dans le cadre de financements sur projet, y compris les partenariats public-privé et les concessions.

Projets attendus : Projets ou programmes d'investissement correspondant à une ou plusieurs priorités de la BEI. Dans le contexte de la réindustrialisation, peuvent notamment être concernés des investissements relevant de l'action climatique et de la durabilité environnementale, de la numérisation et de l'innovation technologique, de la sécurité et de la défense ou encore de la cohésion. Tout financement demeure soumis à l'instruction et à l'approbation du projet par les organes compétents de la BEI, conformément à ses règles, politiques et procédures applicables.

Montant : Selon la nature du projet et de l'entreprise, les solutions proposées par la BEI peuvent notamment comprendre des prêts aux entreprises, des financements destinés à accompagner la croissance des ETI, des financements sur projet et de la dette hybride d'entreprise.

Les prêts directs de la BEI commencent généralement à 35-40 millions d'euros, des montants inférieurs pouvant être envisagés dans certains cas. La BEI finance généralement jusqu'à 50 % du coût total d'un projet.

Financer l'innovation en amont du lancement industriel ou commercial d'un projet industriel (Prêt Innovation bonifié Nouvelle industrie – Bpifrance)

Lien : Prêt Innovation bonifié Nouvelle Industrie

Cible : PME et ETI (<2000 ETP).

Projets attendus : Prêt pour un projet d'innovation portant sur des activités de recherche, développement et innovation avant une phase de lancement industriel ou commercial. Le Prêt Innovation bonifié Nouvelle Industrie finance les dépenses liées aux projets d'innovations technologiques incrémentales ou nouvelle génération portant sur des activités de recherche

industrielle, développement expérimental, d'innovation de procédé ou d'organisation ou des études de faisabilité.

Montant : Aide sous forme de prêt d'un montant maximum de 3 M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur.

Durée : 5 à 8 ans dont le différé d'amortissement compris entre 12 et 36 mois.

Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les TPE et PME (Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME – Bpifrance)

Lien : Avance+ Préfinancement de marchés pour les TPE et PME

Cibles : TPE et PME.

Projets attendus : Préfinancement des contrats domestiques dès la signature de marchés publics ou privés et financement de leurs factures.

Montant : A partir de 100 k€ et dans la limite de 50% maximum du montant de l'autorisation Avance+.

Durée : Pour une durée de 12 mois, renouvelable.

Financer son besoin de trésorerie et les premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché pour les start-ups industrielles (Fonds de garantie des start-up industrielles – Bpifrance)

Lien : Fonds de garantie des start-up industrielles – A+ SUI et Préfinancement de marchés SUI

Cibles : Start-up industrielles.

Projets attendus : Premières dépenses liées au démarrage et à l'exécution d'un marché.

Montant : A partir de 100 k€ et dans la limite de 30% du montant des marchés cédés.

Durée : Pour une durée de 12 mois, renouvelable.

Financer la reprise pour la transmission d'une entreprise (Prêt Croissance Transmission – Bpifrance)

Lien : Prêt croissance transmission

Cibles : Actifs (fonds de commerce, matériel et constitution du fonds de roulement), titres d'une société, remboursement de comptes courants d'une PME et ETI

Projets attendus : Transmission du capital, ou acquisition par des actionnaires du capital d'une entreprise ; Reprise du fonds de commerce

Montant : de 50 k€ à 5 M€.

Durée : de 3 à 7 ans.

Les crédits d'impôt

Financer le développement de capacités de production dans 4 filières clés de la transition énergétique : batterie, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur (C3IV ; DGFIP)

Lien : Puis-je prétendre au Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte ? (C3IV) ?

Cibles : Entreprises qui développent des projets industriels dans quatre filières clés de la transition énergétique : les batteries ; l'éolien ; les panneaux solaires ; les pompes à chaleur.

Projets attendus :

- La production d'équipements dédiés à l'une des quatre filières précitées ;
- La production de composants essentiels conçus et utilisés principalement pour la production des équipements définis au point 1 : l'entreprise porteuse du projet devra justifier qu'au moins 50% de son chiffre d'affaires sera réalisé, directement ou indirectement, avec des entreprises exerçant des activités de fabrication d'équipements dans les mêmes secteurs ;
- La production ou la valorisation des matières premières critiques nécessaires à la production des équipements et des composants définis au points précédents (1 et 2). Le plan d'investissement prévoit que la réalisation des activités de production des composants essentiels ou des matières premières critiques permet de répondre, directement ou indirectement, aux exigences techniques des activités de production des équipements et des composants essentiels.

Montant : le taux du crédit d'impôt varie entre 15 et 40% du coût des investissements corporels et incorporels éligibles, en fonction de la taille de l'entreprise et de l'implantation du projet (zone AFR ou non). Le montant du crédit d'impôt est limité à 150 M€ par projet (200 M€ en zone AFR).

Bénéficier d'un accompagnement pour développer son activité industrielle

Disposer d'un soutien pour assurer l'industrialisation des innovations (Diag Amorçage industriel – Bpifrance)

Lien : Diag Amorçage Industriel

Cibles : Start-up ou PME industrielle française, innovante en phase de première industrialisation ou premier passage à l'échelle.

Projets attendus : Soutien aux startups et PME industrielle dans leur projet d'industrialisation pour évaluer les gains attendus, dimensionner le projet industriel, analyser la chaîne de valeur et améliorer le projet industriel.

Montant : Prise en charge à 80% par Bpifrance du Diag d'une valeur de 10 000€ HT, soit un reste à charge de 2 000€ HT.

Durée : 10 jours de prestation en moyenne, réalisés dans un délai de maximum 6 mois.

Disposer d'un soutien pour définir sa stratégie d'industrialisation et identifier des opportunités commerciales (Accélérateur Néo Startups Industrielles – Bpifrance)

Lien : Accélérateur Néo Startups Industrielles

Cibles : Startups industrielles ayant levé au moins 2M€, en phase de première industrialisation ou premier passage à l'échelle, qui veulent dé-risquer cette phase en construisant une stratégie, un modèle organisationnel et une approche commerciale adaptée.

Projets attendus : Programme de 12 mois pour les startups industrielles, visant à accélérer la maturité de l'entreprise sur sa technologie, son industrialisation et son marché.

Montant : Programme d'une valeur de 34 400 € HT financé par Bpifrance et l'UE à hauteur de 62%, soit un reste à charge pour l'entreprise de 13 k€ HT.

5. Financer son développement à l'international

Les garanties publiques

Sécuriser le financement de son développement international (Bpifrance Assurance-Export)

Lien : Assurance Export

Cibles : Entreprises françaises qui se développent à l'international.

Bpifrance Assurance Export, filiale de Bpifrance est l'agence de crédit export française. Sa mission est d'accompagner les entreprises françaises dans leur développement à l'international, en sécurisant les risques liés aux exportations. Bpifrance Assurance Export gère au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat les garanties publiques à l'exportation :

- Prospecter à l'international : financer ses dépenses de prospection et s'assurer contre le risque d'échec commercial à l'export (assurance-prospection ; FASEP (voir ci-dessous)) ;
- Sécuriser ses contrats à l'exportation : se couvrir contre le risque de non-paiement ou d'interruption de son contrat d'exportation (assurance du contrat commercial ; assurance de financement de projet ; Cap France Export) ;
- Se protéger en tant que partenaire financier : être couvert contre le risque de non-paiement des échéances en en tant que partenaire bancaire français ou étranger accompagnant les exportateurs français ;
- Optimiser sa trésorerie : faciliter l'émission de cautions bancaires et la mise en place des crédits de préfinancement nécessaires à la bonne exécution des contrats export :
    - Assurance Caution Export : offrir à des acheteurs étrangers les garanties nécessaires afin de remporter les contrats export.
    - Assurance Pré-financement Export : disposer de la trésorerie nécessaire à l'exécution des contrats export.
- Se couvrir contre le risque de change : figer le cours de change pour ses opérations de commerce à l'export ;
- Sécuriser ses investissements à l'étranger : protéger ses investissements à l'étranger contre les risques politiques.

Développer son activité à l'international en utilisant les engagements par signature (Garantie Internationale Court Terme – Bpifrance)

Lien : Garantie Internationale Court Terme

Cibles : TPE ; PME.

Projets attendus : Les concours bancaires couvrent les engagements par signature liés à des marchés à l'exportation (Garantie des Lignes de Cautions Export) et les besoins à l'importation sous conditions (Crédits documentaires Import).

Montant : Le montant maximum des GLCE pouvant être garanti par entreprise et ou groupe d'entreprises est limité au maximum à 1 M€ en montant de cautions ou de ligne de cautions.

Les prêts

Développer les ventes des entreprises françaises sur les marchés étrangers (crédit export – Bpifrance)

Lien : Crédit export

Cibles : PME ; ETI.

Projets attendus :

- Le crédit acheteur, crédit directement octroyé par Bpifrance au client étranger d'une entreprise française exportatrice, vise les entreprises françaises exportatrices.
- Le crédit fournisseur, octroyé par l'exportateur à son client, puis racheté à Bpifrance à l'entreprise.

Montant : Le crédit acheteur sera compris entre 5 M€ et 25 M€ en prêteur seul et jusqu'à 75 M€ en cofinancement.

Le crédit fournisseur sera compris entre 1 M€ et 25 M€.

Financer les investissements immatériels du besoin en fonds de roulement lié au développement à l'international (Prêt Croissance International – Bpifrance)

Lien : Prêt croissance international

Cibles : PME et ETI qui engagent un programme de développement à l'international

Projets attendus : Programme de développement à l'international ; L'assiette du prêt vise des investissements dédiés au développement international, des investissements et augmentation de BFR de filiale étrangère, une prise de participation à l'étranger, ou une création d'une filiale ou succursale à l'étranger.

Montant : de 30 k€ à 5 M€.

Durée : de 3 à 7 ans.

Aides directes

Financer des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies vertes et innovantes (Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) – Direction générale du Trésor)

Lien : Fonds d'étude et d'aide au secteur privé

Cibles : Tous types d'entreprises, et prioritairement les PME et TPE.

Projets attendus : Le FASEP est un dispositif de financement (subvention ou avance remboursable) destiné à lancer des projets portés par des entreprises françaises. Il soutient la réalisation d'études de faisabilité ou de démonstrateurs de technologies vertes et innovantes, au profit d'autorités publiques de pays en développement, avec un double objectif : favoriser l'export et accompagner leur développement.

Montant : De 100 000 à 800 000 € (avec une préférence pour les projets d'un montant inférieur à 500 000 € et qui font l'objet de cofinancements).

6. Sécuriser les investissements de ses financeurs privés

Garanties

Garantir l'investissement des fonds d'investissement réalisés au capital de TPE/PME françaises (garantie de fonds propres – Bpifrance)

Lien : Garantie de Fonds Propres

Cibles : Sociétés de gestion, sociétés d'investissement (amorçage, création, innovation, développement), SIBA.

Projets attendus : Investissements réalisés en capital et quasi-fonds propres dans les startups, TPE et PME françaises non cotées.

Montant : Plafond de risque de 3 M€ par opération et de 6 M€ par participation.

Durée : 10 ans maximum à compter du décaissement de la participation.

Garantir un prêt destiné à augmenter son besoin en fonds de roulement dans les phases de conception et développement de nouveaux produits ou services (garantie innovation – Bpifance)

Lien : Garantie Innovation

Cibles : TPE et PME ayant un projet d'innovation.

Projets attendus : Prêt bancaire pouvant financer :

- les investissements incorporels ou corporels à faible valeur de gage ;
- le préfinancement des subventions publiques attribuées aux associations de gestion et aux PME des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprises ;
- le préfinancement du CIR : crédit moyen terme (24 mois minimum) ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement induit par le projet innovant ;
- tout investissement au profit d'une PME innovante répondant à l'un des critères suivants :
    - moins de 7 ans avec un ou plusieurs fonds de capital innovation parmi ses actionnaires ;
    - qualification « entreprise innovante » délivrée par Bpifrance ;
    - aide à l'Innovation Bpifrance accordée dans les 24 derniers mois.

Montant : Quotité Cas général de 60%.

Fonds propres

Augmenter le nombre de fonds d'investissement à vocation industrielle (fonds national de venture industriel – Bpifrance)

Lien : Fonds National de Venture Industriel (FNVI) | France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance

Cibles : Le FNVI investit dans des fonds de capital-risque « early stage », nationaux et régionaux, d'une taille comprise principalement entre 80 M€ et 250 M€ et ayant vocation à investir une partie significative de leurs ressources en France. Cette stratégie, avec des tickets d'investissement plus significatifs, vise à financer des entreprises innovantes à des stades plus avancés que l'amorçage.

Projets attendus : Fonds de capital-risque « early stage » d'une taille comprise entre 80 M€ et 250 M€.

Montant : Le FNVI est doté de 350 M€.

7. Financer un projet industriel de décarbonation

Aides directes

Financer un projet de déploiement de technologies innovantes destinées à réduire les émissions de GES (Innovation Fund – Commission européenne)

Lien : Innovation Fund

Cibles : Entreprise européenne clean tech ; premier processus d'industrialisation ou de commercialisation de projets industriels de décarbonation.

Projets attendus : Projets innovants, structurants au niveau européen et ayant un potentiel significatif de réduction des émissions carbone.

Montant : Enveloppe de 5,2 Md€ pour l'année 2026. 100% de subvention ; Peut aller jusqu'à 60% des coûts éligibles (CAPEX+OPEX).

Les garanties

Garantir les projets de décarbonation (Obligation Transition – Etat)

Lien : Qu'est-ce qu'une obligation transition ?

Cibles : PME et ETI immatriculées en France.

Projets attendus : Dispositif de financement garanti par l'Etat pour financer des projets de décarbonation, favorisant le financement de projets considérés comme peu rentables à court terme et insuffisamment couverts par les offres commerciales des réseaux bancaires.

Montant : L'Etat apporte sa garantie sur une part des obligations transition. Les obligations transition

seront placées dans deux fonds gérés par des sociétés de gestion partenaires :

- Un fonds d'alignement d'intérêt qui hébergera 20% des encours qui ne seront pas garantis par l'Etat.
- Un fonds garanti qui conservera 80% des encours. L'Etat apportera sa garantie à hauteur de 100% sur les éventuelles premières pertes dans la limite de 5 Mds€ et jusqu'à un maximum de 30% de l'encours du fonds.

Les prêts

Financer le développement d'un projet de transition écologique et énergétique (Prêt vert – Bpifrance)

Lien : Prêt Vert

Cibles : TPE, PME ou une ETI indépendantes de plus de 3 ans.

Projets attendus : Projets visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ;
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources ;
- favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Montant : Entre 50 k€ et 5 M€.

Durée : 2 à 10 ans.

Financer des projets de transition écologique et énergétique (Prêt Industrie Verte - Etat)

Lien : Prêt Industrie Verte

Cibles : PME ; ETI.

Projets attendus : Dépenses générées par la mise en œuvre de plan d'actions visant à optimiser les procédés ou améliorer la performance ; favoriser la mobilité zéro carbone ; innover pour mettre sur le marché des produits ou services en matière de protection de l'environnement, etc.

Projets attendus : Dépenses immatérielles, matérielles et besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre de plans d'actions visant à soutenir des projets de transition écologique et énergétique.

Montant : de 500 k€ à 10 M€.

Durée : 8 à 12 ans.

Financer un projet d'énergies renouvelables ou dans le secteur de l'environnement (Prêt énergie environnement – Bpifrance)

Lien : Prêt Energie Environnement

Cibles : Société projet ou SPV (Special Purpose Vehicle) ou Holdco avec SPV en portefeuille.

Projets attendus : Projets dédiés aux filières :

- énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, etc.
- performance et efficacité énergétique : cogénération, réseaux de chaleur, froid, stockage, etc.
- environnement : traitement & valorisation des déchets Les projets financés sont les suivants :
    - période de construction d'actifs EnR (Greenfield)
    - refinancement d'actifs EnR (Brownfield)
- financement de Société projet seule ou de portefeuille (en montage HoldCo)

Montant : Au cas par cas.

Les fonds propres

Financer l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments (Banque des Territoires)

Lien : Financement pour l'efficacité et la performance énergétique des bâtiments

Cibles : Industries engagées dans une démarche de réduction de consommation énergétique et de décarbonation.

Projets attendus : Appui à la réduction de l'empreinte carbone des activités industrielles via la création d'une SVP regroupant un ou plusieurs industriels. Réalisation des travaux d'optimisation énergétique du process industriel via la SPV.

Montant : Investissement minoritaire en fonds propres ou quasi-fonds propres.

Pour plus d'information sur la décarbonation des TPE, PME et ETI industrielles, voir le Guide pratique pour les dirigeants de TPE, PME et ETI industrielles pour réussir la décarbonation et l'électrification - 5 étapes clés pour engager et réussir la décarbonation de son entreprise industrielle.

8. Les régions se mobilisent également !

Auvergne-Rhône-Alpes

PACK RELOCALISATION – SOUTENIR L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Lien : [Pack relocalisation] Soutenir l'investissement industriel | Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cibles : Entreprises industrielles ou de service à l'industrie, quelle que soit leur taille.

Projets attendus : Projet d'implantation en Auvergne-Rhône-Alpes.

Projet de développement endogène en Auvergne-Rhône-Alpes, permettant d'ancrer et conserver la localisation d'activités industrielles prioritairement stratégiques par rapport au savoir-faire, à l'intérêt des produits fabriqués, de relocaliser des activités prioritairement sur des éléments stratégiques et/ou sur des produits pour lesquels la France est dépendante de l'étranger, d'accompagner des projets dans une logique de « Fabriqué en France et en Région » plus particulièrement pour des produits manufacturés de consommation.

Critères : caractère stratégique de l'activité, du produit, au regard des filières régionales prioritaires de la Région et au regard du niveau de vulnérabilité de ces produits ou services, retombées économiques, sociales et sociétales du projet.

Montant : Subvention à l'investissement, au maximum 1,5 M€.

Bourgogne-Franche-Comté

SOUTIEN A LA CREATION, CROISSANCE ET TRANSMISISON DES PME

Cibles : PME de tous secteurs (industriels, production, transformation ; commerce de gros inter-entreprises ; prestations de services techniques à l'industrie ; logistique…) ; Il s'agit d'accompagner les entreprises dans les étapes importantes de leur vie par le biais d'avances remboursables en vue de consolider leur trésorerie.

Projets attendus : Accompagner les projets de création d'entreprises, de croissance et de transmission dans le cadre d'une participation équivalente des actionnaires et des partenaires financiers privés.

Montant : Avance remboursable à taux zéro, sans garantie ; Aide minimum de 20 k€ et maximum de 200 k€ ; Remboursement sur 5 ans dont 1 an de différé (ou 2 ans de différé pour les start-ups innovantes).

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES FILIERES STRATEGIQUES

Cibles : PME des secteurs de l'automobile et de la défense et tout secteur industriel pour le volet implantation ; Il s'agit d'accompagner les projets d'investissement des entreprises industrielles des secteurs stratégiques de la région et notamment des filières de l'automobile et de la défense, voire des autres secteurs industriels sur des projets d'implantation.

Projets attendus : Le dispositif compte 3 volets : 1) accompagner les entreprises sous-traitantes du secteur automobile ; 2) soutenir l'implantation d'entreprises dans les territoires labellisés « rebonds industriels » ; 3) accompagner les entreprises positionnées (partiellement) dans le secteur de la défense).

Montant : Subvention, maximum de 200 k€, jusqu'à 500 k€ pour les projets d'implantation.

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS ET A LA DECARBONATION

Cibles : PME de tous secteurs (industriels, production, transformation ; commerce de gros inter-entreprises ; prestations de services techniques à l'industrie ; logistique…) ; Il s'agit d'accompagner les entreprises dans des stratégies d'investissements matériels afin d'accroître leur capacité, d'améliorer leur productivité et de s'inscrire dans une démarche de décarbonation de leur process de production.

Projets attendus :

- *Investissement matériel* : soutenir la trésorerie des entreprises pour l'acquisition de matériels de production. Sont éligibles : Acquisition de matériels neufs ou coûts inhérents au reconditionnement ; Dépenses liées à l'installation (transport, formation de prise en main, travaux préparatoires de mise en service, logiciel de pilotage du matériel hors licence ou abonnement) ; Equipements spécifiques nécessaires dans le processus de production.
- *Investissements de décarbonation* : accompagner les investissements permettant de : Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique de l'activité ; Substituer les énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergie non carbonées ; Electrifier les procédés dans une logique de décarbonation ; Renforcer la sobriété matière et encourager l'éco conception / l'économie circulaire.

Montant : Pour les investissements matériels : Avance remboursable à taux zéro, sans garantie. Plancher à 20 k€ ; plafond à 250 k€ ; Pour les investissements de décarbonation : Subvention de 10 k€ à 100 k€.

Corse

PROJETS DE MODERNISATION ET D'ADOPTION DES TECHNOLOGIES AVANCEES : *aides d'Etat – Collectivité de Corse*

Lien : à paraitre sur le site France 2030 Corsica – Présentation des dispositifs Innovation en région Corse dans la cadre du plan France 2030

Cibles : Toute entreprise corse portant un projet visant la transformation de l'outil industriel et du processus de production (seuil 50 k€) ou un projet de (ré)investissement industriel significatif visant la modernisation, l'extension ou la diversification de la production (seuil 200 k€).

Projets attendus : Transformation de l'outil et des procédés industriels par l'adoption d'équipements et solutions les plus avancées dans l'industrie du futur ou modernisation des lignes de production, extension des capacités d'un établissement existant ou diversification industrielle.

Montant : Subvention jusqu'à 30% des dépenses éligibles

PRET A LA TRANSITION : *aides Collectivité de Corse - ADEC*

Lien : Prêt à la Transition

Cibles : PME ayant leur siège social en Corse ou un établissement secondaire sur l'île.

Projets attendus : Accroissement et/ou modernisation des capacités de production, investissements structurants en termes d'adaptation aux transitions industrielles, commerciales, numériques et/ou écologiques.

Montant : prêt entre 15 000 € et 500 000 €, à taux zéro, sur une durée de 3 à 7 ans.

FONDS D'INGENIERIE : *aides d'Etat – Collectivité de Corse pour permettre aux entreprises de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par un cabinet d'ingénierie*

Lien : Fonds d'ingénierie de projet

Cibles : Entreprise corse présentant des projets d'investissements significatifs (besoin en investissement supérieur à 200 k€) et une carence de RH/compétences en ingénierie.

Projets attendus : Critères de sélection : degré de maturité et pertinence industrielle du projet, potentiel de l'entreprise, impact sur l'emploi, éventuelles aides déjà perçues par l'entreprise.

Montant : coût de l'accompagnement en ingénierie (± 9 000 €)

Ile-de-France

PM'up – Souveraineté industrielle & Transition écologique

Lien : PM'Up

Cibles : PME indépendantes de 5 à 250 salariés (CA ≤ 50 M€ ou bilan ≤ 43 M€) avec au moins un établissement en Île-de-France.

Projets attendus : Modernisation de l'outil de production, relocalisation, économie circulaire, décarbonation ; volet transition écologique et énergétique obligatoire.

Montant : Subvention jusqu'à **50 %** des dépenses éligibles, plafonnée à **250 000 €** (**375 000 €** en ZRE ou à fort impact écologique). Dépôt au fil de l'eau, jury mensuel.

PM'up – Jeunes pousses industrielles (ouverture prévue le 24/11/2026)

Lien : PM'up – Jeunes pousses industrielles

Cibles : Start-up industrielles et PME franciliennes (< 250 salariés) en phase de pré-industrialisation ou d'industrialisation.

Projets attendus : Création d'une première ligne pilote commerciale ou d'une première usine en Île-de-France, intégrant une démarche d'éco-conception, d'efficacité énergétique et de décarbonation.

Montant : Subvention jusqu'à **50 %** des dépenses éligibles, plafonnée à **1 000 000 €**. Sélection par appel à projets périodique.

TP'up – Investissements productifs & Transition des TPE

Lien : TP'up

Cibles : TPE indépendantes de 1 à moins de 10 salariés (CA ≤ 2 M€ ou bilan ≤ 2 M€) avec au moins un établissement en Île-de-France.

Projets attendus : Investissements productifs, modernisation des équipements, transition écologique et numérique dans le cadre d'un plan de développement sur 12 à 18 mois.

Montant : Subvention jusqu'à **50 %** des dépenses éligibles, plafonnée à **55 000 €** (**82 500 €** en ZRE ou à fort impact écologique). Dépôt au fil de l'eau, comité de sélection mensuel.

Prêt Transition Écologique Île-de-France (Bpifrance / Région IDF)

Lien : Prêt Transition écologique

Cibles : TPE et PME indépendantes de plus de 3 ans, au moins un établissement en Île-de-France.

Projets attendus : Décarbonation des procédés industriels, amélioration de l'efficacité énergétique, économie circulaire (équipements productifs, matériels, travaux et immatériel lié).

Montant : Prêt sans garantie ni sûreté de **10 000 € à 500 000 €** à taux bonifié sur 5 à 7 ans (avec différé d'amortissement de 12 à 24 mois). Dépôt au fil de l'eau.

Fonds Île-de-France Réindustrialisation & Fonds Île-de-France Décarbonation

Lien : Fonds Réindustrialisation ; Fonds Décarbonation

Cibles : *Fonds Réindustrialisation (Innovacom)* : start-up industrielles innovantes créant leur première usine en Île-de-France. ; *Fonds Décarbonation (Eiffel IG)* : PME innovantes franciliennes de la transition écologique.

Projets attendus : Accélération et/ou Industrialisation de ruptures technologiques et solutions de décarbonation, créatrices d'emplois en Île-de-France.

Montant : Participation minoritaire en fonds propres de **500 000 € à 6 000 000 €** (*Réindustrialisation*) et de **3 000 000 € à 10 000 000 €** (*Décarbonation*).

Collectivité Territoriale de Martinique

FEDER / CTM — SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Lien : FEDER / CTM – Soutien à l'investissement des entreprises

Cibles : entreprises implantées en Martinique, notamment industrielles, sous réserve des exclusions sectorielles.

Projets attendus : création ou extension d'établissement, diversification de la production, modernisation des procédés, investissements matériels et immatériels associés.

Montant : déterminé selon les dépenses éligibles et le régime d'aides applicable. Le taux moyen d'intervention de 75% indiqué pour l'action ne constitue pas un taux garanti par entreprise ; conditions individuelles à confirmer auprès de la CTM.

FEDER / CTM — ACTIONS COLLECTIVES ET STRUCTURATION DES FILIERES

Lien : FEDER – CTM – Actions collectives et structurations de filières

Cibles : groupements d'entreprises, associations, chambres consulaires et structures porteuses de démarches de filières.

Projets attendus : actions collectives réunissant au moins trois entreprises sans lien capitalistique, coopération, services mutualisés et investissements de structuration.

Montant : cumul des aides CTM et FEDER plafonné à 300 000 € par projet. Ce plafond ne s'applique pas aux investissements participant à la structuration de la filière de l'économie bleue.

FONDS REGIONAL DE GARANTIE FEDER MARTINIQUE 2021-2027 — BPIFRANCE

Lien : Fonds régional de garantie FEDER Martinique

Cibles : TPE et PME implantées en Martinique, notamment industrielles, sous réserve d'éligibilité.

Projets attendus : financements bancaires destinés à la création, au développement, à la reprise-transmission et au renforcement de la trésorerie.

Montant : garantie gratuite pouvant couvrir jusqu'à 70% du financement bancaire. La dotation FEDER maximale de 4 M€ correspond à l'enveloppe globale du fonds, et non à une aide par entreprise.

À titre de rappel, le programme européen Martinique FEDER-FSE+ 2021-2027 est doté de **600,6 M€ de crédits européens**, répartis entre 481,8 M€ de FEDER et 118,8 M€ de FSE+. La majorité de ces fonds n'a pas encore été déboursée à l'heure actuelle.

Région Normandie – AD Normandie

Financer un investissement productif (Impulsion Développement, Impulsion Invest)

Lien : Impulsion Développement ; Impulsion Invest

Cibles : Entreprises de toutes tailles ayant un site en Normandie (industrie, services à l'industrie, agroalimentaire). Impulsion Invest : premier site en Normandie.

Projets attendus : Création, extension ou modernisation d'un site : au moins 150 000 € d'investissements matériels, hors foncier et immobilier. Demande avant le démarrage du projet.

Modalités : Prêt à taux zéro.

Financer un investissement de décarbonation (Impulsion Environnement)

Lien : Impulsion Environnement

Cibles : TPE, PME, ETI et grandes entreprises ayant un établissement en Normandie.

Projets attendus : Investissements au-delà des normes : décarbonation, efficacité énergétique des procédés, économie circulaire, énergies renouvelables, hydrogène. Assiette : le surcoût par rapport à une solution standard (50 000 € HT minimum).

Modalités : Prêt à taux zéro et/ou subvention.

Financer la transition de l'industrie en Seine-Maritime et dans l'Eure (FTJ)

Lien : FTJ – investissements des PME ; FTJ – recherche et innovation

Cibles : Entreprises situées en Seine-Maritime ou dans l'Eure, en priorité chimie, verre et leurs chaînes de valeur. PME pour l'investissement, toutes tailles pour la recherche et l'innovation.

Projets attendus : Projets cohérents avec le Plan territorial de transition juste : décarbonation, électrification des procédés, hydrogène, économie circulaire, nouvelles unités industrielles ou diversification, recherche et innovation.

Modalités : Subvention, à partir de 100 000 €.

Financer un projet d'innovation (Impulsion Innovation)

Lien : Impulsion Innovation

Cibles : Entreprises de toutes tailles implantées en Normandie ou qui s'y implantent.

Projets attendus : Projet innovant à fort potentiel d'emplois ou d'impact sur une filière, de la faisabilité au développement expérimental.

Modalités : Subvention, avance remboursable ou prêt à taux zéro.

Renforcer ses fonds propres (Normandie Participations, fonds de la Région)

Lien : Normandie Participations

Cibles : PME et ETI ayant leur siège ou un établissement en Normandie.

Projets attendus : Création, développement, transmission ou redéploiement, toujours aux côtés d'un co-investisseur privé.

Modalités : Prise de participation minoritaire.

Région Pays de La Loire

AMI INDUSTRIE DU FUTUR

Lien : AMI Industrie du futur

Cibles : PME et petites ETI industrielles.

Projets attendus : Modernisation d'un outil/process de production pour gagner en compétitivité (automatisation, digitalisation, procédés avancés…).

Montant : jusqu'à 600 K€ (prêts + subventions).

PAYS DE LA LOIRE PRÊT ENTREPRISE

Lien : Pays de la Loire Prêt Entreprise

Cibles : Entreprises industrielles.

Projets attendus : Développement, Diversification/Relocalisation de production, Croissance Externe, Reprise/Transmission, Rebond, Consolidation de la Structure financière.

Montant : jusqu'à 2 M€.

BOOST EXPORT PAYS DE LA LOIRE

Lien : Boost Export Pays de la Loire

Cibles : TPE/PME exerçant une activité de production ou services qualifiés à la production industrielle / 3 ans d'existence minimum / effectif minimum de 3 personnes / fonds propres positifs.

Projets attendus :

- Prospection commerciale sur de nouveaux marchés : conseil stratégique et études, salons et missions de prospection commerciale, communication à l'international ;
- Recrutement de RH dédiées pour se développer et accélérer à l'export : Recrutement en CDI d'une fonction nouvelle dédiée à l'export (1 recrutement par entreprise) ; recours à une mission V.I.E.

Montant : Prospection commerciale : jusqu'à 15 K€ d'aide sur 2 ans ; Jusqu'à 15 K€ pour un recrutement en CDI ; Jusqu'à 30 K€ pour une mission VIE sur un nouveau marché.

PASS EXPORT PAYS DE LA LOIRE

Lien : Pass Export Pays de la Loire

Cibles : TPE/PME exerçant une activité de production ou services qualifiés à la production industrielle / 1 an d'existence minimum / effectif minimum de 3 personnes / fonds propres positifs / n'avoir jamais exporté ou démontrer sur les trois dernières années ne pas avoir exporté sur deux années consécutives.

Projets attendus :

- Accompagnement externe pour se préparer à l'export (diagnostic entreprise et de son potentiel export, ciblage 1er marchés, premier plan d'actions).
- Premières actions commerciales à l'issue de la phase de préparation : réalisation d'études marchés et prestations de conseils spécialisées ; prospections à l'international hors opérations déjà financées par la Région (missions, salons) ; traduction et interprétariat, Campagne de communication média dédiée à l'international.

Montant : Préparation à l'export : Pass export d'un montant de 750 € activable auprès d'un réseau de partenaires conventionnés avec la Région (1 pass par entreprise).

Premières actions commerciales : Financement forfaitaire maximal de 2 000 € par dossier / limité à 2 dossiers par entreprise.

Réalisation : Sircom
Photos : @Getty Images
Novembre 2026

→ www.entreprises.gouv.fr

@DGEntreprises

#DGEntreprises